

 **BELGIQUE : LES VOYAGES D'AFFAIRES**

Les précautions sanitaires	<p>Il est recommandé que toute personne âgée de 16 ans et plus soit entièrement vaccinée contre la COVID-19 avant le voyage et présente, si nécessaire, une preuve de vaccination contre la COVID-19 à la frontière. Les informations à jour sur toutes les exigences sanitaires d'entrée ainsi que sur les vaccins de routine et recommandés pour la Belgique sont fournies sur les pages dédiées des sites web TravelHealthPro et CDC.</p> <p>Bien qu'il n'existe aucune exigence officielle en matière de vaccination, les vaccins suivants sont fortement recommandés : tétanos, diphtérie, varicelle, grippe, rougeole, hépatite A et B et poliomyélite. La rage peut être présente chez les animaux, mais le risque pour les voyageurs est très faible. Pour les personnes présentant un risque élevé, il convient d'envisager une vaccination avant l'arrivée.</p>
Conseils de santé aux voyageurs	<p>Vous pouvez consulter les derniers conseils du gouvernement français sur les conditions sanitaires requises pour se rendre à l'étranger, y compris les vaccins de routine et les vaccins recommandés pour les voyages à l'étranger, sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.</p>
Pour plus d'information sur les conditions de sécurité	<p>Les conseils pour les voyageurs du Ministère australien des Affaires étrangères Les conseils de voyage du Ministère canadien des Affaires étrangères Consultez les conseils aux voyageurs du ministère français des affaires étrangères.</p>
Les numéros d'urgence	<p>Pompiers/Ambulance : 100 Police : 101</p>
Télécommunication	<p>Suffixe internet : .be Pour téléphoner de la Belgique, composez le : 00 Pour téléphoner la Belgique, composez le : +32</p>
Payer	<p>DAB, guichets de banque, partout en ville. Liquide, Chèque, Proton, Maestro, VISA, Amex, etc.</p>
Visiter	<p>Conseil pour le tourisme en Flandre (en Flamand)</p>